

# Sol et Civilisation

novembre 2001

La Lettre - numéro 21

ISSN 1252-9419

## Au fil des pages ...

### Y-a-t-il un déménagement du territoire ? 2-3

*Recteur Gérard-François Dumont,  
Professeur à l'Université Paris-  
Sorbonne, Président de Population et  
Avenir.*

### Restructuration départementale et réorganisation des paroisses 4-5

*Père Jean-Louis Vincent,  
Directeur de l'Institut Théologique  
d'Auvergne et Vicaire épiscopal de  
l'Evêque de Clermont.*

### Un développement durable au service des montagnards 6-7

*Jean Bourliaud,  
Chercheur à l'INRA*

### Urbains, ruraux en Ile-de- Ile de France : construire la coexistence 8-9

*Jean-Paul Huchon,  
Président du Conseil Régional  
d'Ile de France.*

### Le projet socio-politique du développement durable 10-11

*Henry Ollagnon,  
Professeur à l'INA-PG, responsable  
de la chaire gestion du vivant et  
stratégies patrimoniales.*

### En bref... 12

**C**ela fait maintenant 10 ans que Sol et Civilisation existe. 10 ans que nous essayons de monter, de piloter des équipes de réflexion autour des grands enjeux de notre société contemporaine.

Sol et Civilisation est née de la grande manifestation qui avait eu lieu le 29 septembre 1991, à Paris, où 300 000 paysans et ruraux avaient réussi à interpeller la France entière en disant : « Réagissez, le monde rural existe, nous sommes encore là et nous pouvons rendre service à la société toute entière ! ».

Les fondements de cette association sont toujours d'actualité : l'homme doit être replacé au cœur des débats, de tous les débats, quels que soient ses origines, sa religion, sa philosophie, son milieu de vie.

Lors des 10èmes Assises de Sol et Civilisation intitulées « La relation de l'homme à son espace, clé d'un développement durable », plusieurs témoignages ont montré combien il était important de rétablir les liens privilégiés qui existent entre les sociétés et les territoires sur lesquels elles s'appuient. Je suis moi-même persuadé qu'il est grand temps de revenir à quelques idées simples parmi lesquelles :

- ↳ L'homme a besoin de se réconcilier, de se reconnecter avec la nature, avec le sol,
- ↳ Il faut redonner de la vigueur à l'action paysanne, fondement des équilibres de notre société,
- ↳ Il faut que les questions de solidarité territoriale entre ville-campagne, inhérentes à l'aménagement du territoire, soient transversales à toutes les politiques nationales, européennes et internationales.

L'urbain ne s'impose pas au rural, au contraire, son avenir est complémentaire du rural.

Ces points fondamentaux que nous défendons, doivent permettre à notre pays d'avoir une vision du bien commun et de redynamiser des milieux de vie et d'activités.

C'est à nous, entrepreneurs, agriculteurs, élus, associations de trouver de nouvelles alternatives et de retrouver cette union sacrée entre l'homme, l'activité et l'espace.

Mes meilleurs vœux pour l'année 2002.

**Raymond Lacombe, Président**

# Y a-t-il déménagement du territoire ?

*Recteur Gérard-François Dumont, professeur à l'Université Paris-Sorbonne*

Un grand tournant s'est opéré dans les années 1990, lorsque la terminologie « aménagement du territoire (A.T.) » a été remplacée par la terminologie « aménagement et développement du territoire (A.D.T.) ». L'arrivée du terme « développement » dans la nouvelle formulation paraissait justifié<sup>(1)</sup>. Puis, au fur et à mesure de l'avancée de nos évolutions territoriales, je me suis demandé si, en définitif, le "D" ne signifiait plus développement mais déménagement.

## Les processus en cours

Un premier processus est celui du vieillissement de la population que l'on définit souvent très mal. Au 1er janvier 2001, la proportion des personnes âgées de 65 ans ou plus atteint 16% de la population de la France. Parallèlement, la proportion des moins de 20 ans atteint 25,4%. Il n'y a jamais eu si peu de jeunes en proportion dans la population de la France, y compris en période de guerre ! Ce vieillissement de la population est donc un phénomène général dont il faut bien distinguer deux éléments : un élément heureux et un élément malheureux.

↳ **L'élément heureux** : c'est l'augmentation de l'espérance de vie, donc la longévité, qui accroît le nombre des personnes âgées. Phénomène que j'intitule *gérontocroissance*.

↳ **L'élément malheureux** : c'est l'abaissement de la fécondité qui nourrit la diminution de la proportion des moins de 20 ans, qui est le vrai phénomène du vieillissement.

Néanmoins ce vieillissement est extrêmement différencié selon les territoires : la proportion de jeunes dans l'Essonne, les Yvelines ou dans la Seine-Saint-Denis est totalement différente de la proportion de jeunes en Lozère ou en Creuse. Cet écart croissant des systèmes démographiques des différents territoires français est un phénomène récent qui crée un certain nombre de difficultés pour les collectivités territoriales.

**Deuxième processus : l'évolution de l'accroissement naturel**, qui mesure une perte de vitalité. Globalement ce taux d'accroissement naturel pour la France s'affaiblit (c'est à dire que l'excédent des naissances sur les décès diminue). Le quart des départements ont un taux d'accroissement naturel négatif (plus de décès que de naissances). A contrario, l'Île-de-France compte le taux d'accroissement naturel le plus élevé parce que son système migratoire lui permet d'attirer les populations jeunes et de « rejeter » des populations plus âgées.

La France présente donc des dynamiques territoriales extrêmement diversifiées, avec un avantage pour la région capitale au détriment d'autres régions qui subissent des pertes de vitalité.

**Troisième processus : en considérant les taux de l'accroissement migratoire**, les départements qui

bénéficient d'apport migratoire sont des départements littoraux ou des départements frontaliers, comme l'Ain et la Haute-Savoie qui entrent dans le champ de la métropolisation de Genève. A l'opposé, tous les départements de la partie Nord perdent de la population sous l'effet migratoire (c'est-à-dire ne sont pas attirants mais repoussants).

Le « scénario de l'inacceptable » qui avait été rédigé dans les années 1970 pour éviter que la France n'existe pas seulement par son centre et par ses frontières est en train de se produire.

**Quatrième processus : on a une dilution de la France**, qui se constate en comparant la densité des départements français en 1901 et en 1999. En 1901, la densité des départements est assez homogène sauf des exceptions historiques comme le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, et bien entendu la région capitale. En 1999, il y a eu des dynamiques territoriales extrêmement diversifiées qui se sont traduites par des pertes de vitalité sur un certain nombre de territoires. Ces évolutions conduisent en définitif à une typologie que j'ai appelé les « six France »<sup>(2)</sup>.

**Cinquième processus : la concentration et l'affaiblissement du monde rural**. Les vraies frontières territoriales ne sont pas forcément les frontières administratives et des fractures apparaissent dans la différenciation entre le monde urbain et le monde rural.

En comparant le pourcentage de la population urbaine en France depuis 1936, il convient de s'attarder sur les évolutions de la dernière décennie qui se caractérisent par une croissance de la proportion de la population urbaine (entre 1990 et 1999) et, a contrario, la baisse de la population rurale. En réalité, cette croissance se fait au profit des métropoles les plus importantes et la moitié de l'accroissement de la population s'effectue uniquement dans quelques grandes métropoles, puisqu'un certain nombre d'anciennes métropoles perdent des habitants, notamment dans les régions anciennement industrielles.

**Sixième processus : les évolutions différenciées des 4 types de territoire (pôle urbain, couronne périurbaine, commune multipolarisée et espace à dominante rurale)**. L'accroissement de la population des quatre types d'espace est extrêmement différencié, même s'il est légèrement positif en moyenne pour chacun d'entre eux : les pôles urbains (les centres villes) ont un taux annuel de croissance de 0,28 pour cent habitants, la couronne périurbaine a le plus fort taux de croissance de 0,96, les communes multipolarisées de 0,64, et l'espace à dominante rurale de seulement 0,07<sup>(3)</sup>. La

(1) Dumont, Gérard-François, L'aménagement du territoire, Paris, les Editions d'organisation, 1994.

(2) Dumont, Gérard-François, « Départements : les six France », Population et Avenir, septembre-octobre 2001.

(3) Chiffres Insee Première, n° 765

dynamique positive de l'espace à dominante rurale est quatre fois inférieure à celle des centres villes et met bien en évidence qu'aujourd'hui le monde rural est en train de continuer à perdre relativement de la vitalité contrairement à ceux qui refusent de regarder les choses avec une certaine lucidité <sup>(4)</sup>.

### **Les sept maladies territoriales et leurs symptômes**

#### ↳ **La 1ère est neuronale : l'espace urbain anthropophage.**

La France adhère à une sorte d'idéologie fataliste qui considère que l'avenir est forcément à l'espace urbain et que l'espace urbain doit être anthropophage. Cette idéologie centraliste peut être résumée dans un syllogisme que j'ai proposé et qui, implicitement, inspire nombre de nos dirigeants : "l'espace rural est agricole, l'agriculture ne crée plus d'emplois, donc le monde rural n'est plus créatif".

#### ↳ **2ème maladie : le déménagement des services publics.**

Il se traduit par de nombreuses concentrations de services publics en région parisienne mais aussi dans les grandes métropoles. En prenant un seul exemple, celui des maternités, qui ne concerne pas seulement le monde rural mais aussi les petites villes, l'avenir de la France serait donc dans la concentration inévitable et souhaitable des maternités ! C'est un processus qui résulte d'un raisonnement comptable à court terme (économies de la sécurité sociale), un certain nombre de services publics ne seront plus assurés sur des pans entiers du territoire ! On ne tient évidemment pas compte du fait qu'il puisse y avoir des montagnes, des vallées à traverser...

Après le déménagement des communes rurales de moins de 2000 habitants, il faut maintenant déménager les petites villes <sup>(5)</sup>, puisque l'avenir est exclusivement dans les grandes agglomérations !

#### ↳ **3ème maladie : les politiques de recentralisation.**

Comme illustre l'évolution de la fiscalité locale (vignette, taxe professionnelle, part régionale de la taxe d'habitation, ...), aucun effort n'a été fait pour améliorer les transferts de compétences. L'Etat semble faire des collectivités territoriales des « supplétives » du budget national plutôt que des acteurs autonomes susceptibles de décider leur propre aménagement du territoire. Autre exemple : les schémas de services collectifs ne sont que des inventaires administratifs, alors que leur objet premier était de présenter une analyse prospective et des perspectives d'avenir.

#### ↳ **4ème maladie : l'accroissement des inégalités dans les réseaux de communication ferroviaire.**

Récemment, la France s'est réjouie de façon quasi unanime du TGV méditerranée qui a coûté 25 milliards de francs, et qui va nous coûter sans doute au moins encore 25 milliards de francs, puisque même dans les hypothèses les plus optimistes, il ne pourra être rentable que dans 42 ans ! Le Président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'est alerté en constatant qu'au même moment la SNCF avait

décidé de supprimer un certain nombre d'autres réseaux locaux, comme si l'avenir était fatalement aux réseaux entre les grandes métropoles, tandis que les réseaux ferroviaires entre les petites villes ou les villes moyennes n'avaient plus d'intérêt.

Ce sont des choix qui sont extrêmement lourds, où l'on constate que le TGV n'est pas du tout un outil de maillage territorial, mais un train inter-métropole.

#### ↳ **5ème maladie : le laisser-faire face à la fracture numérique.**

Le 7 juillet dernier à Limoges, lors du comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire, le gouvernement affirmait qu'il était indispensable que tous les territoires français bénéficient de nouvelles technologies de l'information de la communication, et qu'il était donc éminemment souhaitable que les collectivités territoriales financent elles-mêmes ces différents investissements ! Ce qui a été décidé à Limoges c'est en fait le maintien, et même l'accentuation de la fracture numérique (et donc la même erreur que celle qui a été commise dans les années 1970 à propos du téléphone automatique). C'est pourtant l'occasion rêvée de faire une grande politique nationale d'aménagement du territoire.

#### ↳ **6ème maladie : les inégalités croissantes de densité.**

Celles que j'évoquais précédemment ont des effets de différenciation dans les vitalités entre les territoires. Lorsqu'un territoire rural a une certaine densité, il y a forcément un nombre de services qui s'y créent pour satisfaire aux besoins des populations qui y habitent. Mais les écarts de densité entre les territoires ne font que s'accroître dans notre pays, et inévitablement un certain nombre d'activités ne sont plus rentables dans les territoires perdant de la densité.

#### ↳ **7ème maladie qui résulte évidemment de ce qui précède : l'oubli des solidarités ville-campagne.**

Les grandes décisions prises ces dernières années, provoquent un nouveau morcellement du territoire, entre les territoires « d'avenir », c'est-à-dire les agglomérations qui bénéficient de cadeaux financiers non négligeables, sans équivalent dans le monde non aggloméré. C'est un système qui, au lieu de favoriser les solidarités des villes avec le monde rural, isole ce dernier. Ce constat est peut-être sévère, mais il pose de vraies questions de société.

Il me semble inévitable de soigner les sept maladies que j'ai essayé d'inventorier, parce que le territoire n'est pas une contrainte mais c'est une ressource. La France a la chance d'avoir la troisième superficie d'Europe après la Russie et l'Ukraine, elle se doit de le valoriser et de ne pas le considérer comme un passif (ce qui est le cas lorsqu'on analyse les décisions prises). Une chance pour la France, cela signifie l'égalité des territoires en matière d'information et de communication, des politiques de complémentarité en matière de modes de transports, des politiques de solidarité territoriales et le refus de la fracture numérique. Il est absolument impératif de mettre en œuvre des politiques favorisant la solidarité fondamentale qu'est la solidarité entre la ville et la campagne.

(4) Outre ces six processus territoriaux, d'autres méritent d'être analysés : Cf. Dumont, Gérard-François, La population de la France, des régions et des DOM-TOM, Paris, Ellipses, 2000.

(5) En 18 mois, de début 2000 à juillet 2001, 21 maternités ont été fermées dans des agglomérations comptant entre 4 800 et 28 000 habitants, correspondant à des bassins de vie entre 19 000 et 62 000 habitants

# Restauration départementale et réorganisation des paroisses (Puy de Dôme)

*Père Jean-Louis Vincent, Directeur de l'Institut Théologique d'Auvergne et Vicaire épiscopal de l'Evêque de Clermont*

Un des objectifs fixés à l'Institut Théologique d'Auvergne est d'organiser, chaque année, un colloque de niveau universitaire. Le thème retenu pour le premier colloque, en mars 1999, était directement en lien avec une des trois questions proposées par l'Evêque, Mgr Hippolyte Simon, à la réflexion des chrétiens du Puy de Dôme, dans le cadre du synode diocésain, **celle de la réorganisation des paroisses.**

**La question des paroisses était une question urgente.** Le diocèse de Clermont, qui correspond exactement au département du Puy de Dôme comporte 522 paroisses dont 70% ont moins de 1000 habitants. L'évolution démographique, en particulier les suites de l'exode rural, la diminution du nombre des pratiquants et du nombre des prêtres obligeait à poser autrement la question de la prise en charge du territoire. Un travail de regroupement avait déjà été lancé depuis une quinzaine d'années avec la création de **33 Ensembles Pastoraux qui constituaient une organisation permettant une réelle coopération entre les paroisses et un meilleur souffle pastoral.** La question posée au Synode invitait à estimer la pertinence de ces regroupements et à franchir une nouvelle étape qui donnerait un statut juridiquement reconnu et un dynamisme renouvelé à ces Ensembles.

## **La question des paroisses au cœur du Synode diocésain**

Le travail du Synode était organisé en trois étapes correspondant à chacune des trois années de son déroulement. Les titres de ces étapes disaient bien le projet : « **comprendre** » pour la première année, « **approfondir** » pour la deuxième et « **proposer** » pour la dernière année. Dès le départ de la réflexion du Synode, le souci de prendre en compte la situation humaine du département était clair. Un document intitulé « **Comprendre** » largement diffusé dans les équipes synodales présentait de manière détaillée la situation du département et du diocèse. Il s'agissait de donner les moyens d'une réflexion qui prenne bien en compte la réalité concrète d'un département en pleine évolution et d'un diocèse qui se trouvait face à des mutations importantes.

## **Le colloque « Repenser l'espace au service du développement des communautés humaines »**

### ♦ **Le colloque comme étape de la démarche synodale**

L'objectif de la deuxième année du Synode, « **approfondir** » a donné l'idée d'un thème pour le premier colloque organisé par l'Institut Théologique d'Auvergne. La réforme des paroisses est un des éléments importants de la réflexion synodale. Les paroisses constituent un maillon non négligeable dans la structuration de la géographie humaine dans notre pays. Toucher aux paroisses n'est pas sans conséquences sur la vie de la société tout entière. De plus l'organisation territoriale est en cours de renouvellement dans notre département comme dans beaucoup d'autres. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas inviter les divers acteurs de ces évolutions à se retrouver pour regarder ensemble ce qui est en train de se dessiner pour le Puy de Dôme ? Il nous semblait en effet que nous ne pouvions pas poser la question de la réforme des paroisses sans chercher comment ne pas être en contradiction avec ce qui s'élabore par ailleurs dans le département.

### ♦ **L'organisation du colloque**

Ce colloque « **Repenser l'espace au service du développement des communautés humaines** » a rassemblé entre 150 et 200 personnes. Pour une large part, il s'agissait de responsables de l'Église catholique, mais il y avait aussi un certain nombre de participants issus de la société civile et intéressés par le sujet de la rencontre.

Le colloque proposait des interventions d'experts le matin et des ateliers l'après midi. Dès le début de la préparation, il est apparu clairement que le colloque devait rassembler des partenaires les plus divers possibles :

- ➔ **des universitaires,**
- ➔ **des responsables ,**
- ➔ **des élus et des responsables politiques,**
- ➔ **des responsables économiques.**

J'ai eu le sentiment que ce colloque a donné à beaucoup d'entre eux une occasion de se rencontrer et de discuter un peu en dehors des lieux habituels et peut-être un peu au-delà des clivages traditionnels.

**La première journée** a permis de faire l'état des lieux. Les communications du premier matin ont été essentiellement historiques. Cela a permis de percevoir mieux le rôle qu'a joué la constitution des paroisses, il y a plus d'un millénaire, 1500 ans même parfois, dans l'organisation du territoire. Quand en 1792 les communes se sont mises en place, elles ont, en général, repris le tracé des paroisses.

L'histoire de la création par l'Église diocésaine des Ensembles Pastoraux et la réflexion sur la mise en place de l'intercommunalité ont montré comment, de part et d'autre, il fallait engager une réforme qui prenne en compte les évolutions pour un meilleur service de la collectivité. Mais, pour que ces projets réussissent, il ne suffit pas qu'ils soient bien préparés par des techniciens dans leur bureau. Il est indispensable qu'ils soient réfléchis et adoptés dans une concertation avec les divers partenaires sur le terrain qui permette à chacun de mesurer les enjeux et les chances qu'offre cette nouvelle manière de vivre ensemble.

La **seconde matinée** voulait être plus prospective : « les pays dans le Puy de Dôme », le Contrat de Plan État-Région. Le thème « Agriculture, territoires et population ».

Les titres choisis pour les ateliers permettent aussi de saisir dans quel esprit nous avons voulu travailler :

- ↳ Paroisses, Ensembles Pastoraux, quartier, villages : Quels sont les rapports entre les communautés et les territoires ?
- ↳ Écoles, collèges, lycées : comment l'organisation scolaire structure l'organisation du territoire et la vie des hommes ?
- ↳ Économie et socio-économie : comment les évolutions de la vie économique structurent l'organisation du territoire et la vie des hommes.
- ↳ Cultures locales et mentalités : Quelles cultures locales sont identifiables dans le département ? Qu'est-ce que cela induit pour les pays ? Comment ces cultures locales peuvent constituer un frein ou un atout ?
- ↳ Politiques territoriales : comment les diverses politiques mises en place sont au service du développement des communautés humaines.

#### ◆ Les apports du colloque :

L'enjeu de la réflexion engagée allait bien au-delà de questions internes à l'Église catholique puisqu'il s'agissait de la manière pour les hommes de vivre ensemble et de bâtir des communautés qui leur permettent de se développer. Un autre aspect a été, me semble-t-il, la mise en lumière de la complexité de la question de l'aménagement du territoire :

- ↳ Complexité des approches et des points de vue : l'historien ou le spécialiste des mentalités et des cultures locales ne regarde pas les questions comme l'économiste ou le géographe. L' élu local ne réagit pas comme le chef d'établissement scolaire ou le membre d'une association d'insertion...
- ↳ Complexité des organisations déjà en place : le maire d'une commune de la périphérie de Clermont soulignait que toutes les communes font partie d'au moins cinq ou six syndicats de communes et les regroupements ne répondent pas toujours à des critères pleinement rationnels...
- ↳ Complexité de la gestion d'une organisation qui ne peut pas ne pas tenir compte des décisions individuelles des citoyens et qui doit appeler la collaboration d'acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

Mais, surtout, nous avons pu mesurer comment, pour les différents partenaires qui sont intervenus durant ce colloque, **les questions d'aménagement du territoire ne pouvaient se traiter qu'en permettant la rencontre des hommes.**

#### Vers les nouvelles paroisses

Dans chaque Ensemble Pastoral a été constituée une « **Équipe de Conduite** » chargée de piloter la réflexion la plus large possible.

La question posée était de voir ce que donnait l'expérience de l'Ensemble Pastoral, comment elle avait porté des fruits. Il s'agissait aussi de voir quel pouvait être l'avenir, en tenant

compte de la manière dont s'organisait la vie de la société. L'Ensemble Pastoral pouvait-il devenir, tel quel, une Nouvelle Paroisse ? Ou bien devait-il se diviser pour avoir une taille plus adaptée ? Ou encore devait-il se relier à un autre pour atteindre une taille viable ?

Les résultats de ce travail ont été collectés en mai 2001. Ils ont été travaillés par une commission technique diocésaine qui a eu la charge d'harmoniser tout cela pour faire une proposition générale pour le diocèse.

Au terme de la compilation des réponses, le nombre des Nouvelles Paroisses se situait dans une fourchette relativement étroite suivant qu'on retenait l'une ou l'autre des hypothèses formulées. Ce nombre correspondait bien à ce qui était envisagé par les responsables diocésains.

Au début du mois d'octobre 2001 va être présentée aux responsables des Ensembles Pastoraux la carte des Nouvelles Paroisses pour une ultime réflexion locale. Après retour des avis des Ensembles Pastoraux, fin novembre 2001, et après consultation des instances prévues par le Code de Droit Canonique (Conseil Presbytéral et Conseil Pastoral diocésain), **la proclamation des Nouvelles Paroisses devrait intervenir à la fin de décembre 2001 pour une mise en place effective en septembre 2002.**

#### Conclusion

Je ne suis pas sûr que le diocèse de Clermont ait vraiment tiré tout le parti qu'il pouvait tirer du Colloque organisé en 1999. Sans doute n'était-il pas facile de prendre en compte toutes les dimensions de la question de l'aménagement du territoire.

Finalement, ces échanges ont été utiles d'une part pour sensibiliser les responsables de l'Église aux questions qui se posent pour l'aménagement du Puy de Dôme et, d'autre part, pour l'ensemble des participants, intervenants et auditeurs, qui ont pu échanger à partir de la diversité de leurs points de vue. Je crois aussi que les responsables de l'Église ont été sensibilisés aux dimensions de l'aménagement du territoire, ce qui les a rendus attentifs à un certain nombre de paramètres dans leur manière de proposer le débat pour la mise en place des nouvelles paroisses.

Dans la perspective qui est la vôtre au cours de ces Assises, il me semble que le colloque a permis de percevoir la place indispensable de l'homme chaque fois qu'il est question d'aménager l'espace dans lequel il est appelé à vivre et à s'épanouir. Vouloir promouvoir la coopération et plus encore la solidarité entre des communes, chercher à faire vivre des « pays » tout comme chercher à mettre en place des paroisses nouvelles, c'est bien travailler pour que des communautés humaines se construisent et prennent en main leur propre développement, permettent que l'espace rural soit habité et dynamique, que les villes soient vivables pour leurs habitants. Pour le prêtre que je suis, c'est toujours une joie de voir comment des hommes et des femmes, de toutes convictions et de toutes origines, peuvent se mobiliser, non seulement pour des motifs économiques ou de réussite personnelle, mais pour permettre que se développe la vie sociale et que chacun puisse trouver, là où il vit, de quoi se réaliser et entrer en relation avec d'autres.

# Un développement durable au service des montagnards

*Jean Bourliaud, chercheur à l'INRA (article tiré des actes des Assises)*

Depuis l'année 2000, où s'est tenu le forum mondial de la montagne organisé à l'initiative de l'ANEM<sup>1</sup> et de la ville de Chambéry, une **association des populations des montagnes du monde** a été créée, dont les activités vont se développer dans les prochaines années. L'année 2002 est l'année internationale de la montagne et aussi l'année bilan du « développement durable » issu de la déclaration de Rio qui avait été un point fort des politiques internationales survenues dans les années 90. La montagne a été l'un des sujets de discussion de la conférence, mais les conditions de vie des populations ont été occultées. Les montagnards ont en eux la dimension très forte de cette relation au territoire et sont donc très sensibles à toutes les questions d'aménagement du territoire qui les concernent particulièrement. Alors, pourquoi ce terme "développement durable" dans le vocabulaire des montagnards et pourquoi doivent-ils s'y confronter et se l'approprier ?

## **Vers la création de l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM)**

L'Association Nationale des Elus de la Montagne regroupe des élus de la montagne (quelque 4 000 communes, collectivités territoriales, députés et conseillers départementaux et régionaux) et a été créée au début des années 80. Le premier succès de cette association est d'avoir permis de faire reconnaître les spécificités de ces territoires, et donc d'identifier comme tel ses handicaps, ses conditions particulières par la **loi cadre montagne** dont le point de départ a été l'agriculture et la ruralité.

Elle touche évidemment tous les aspects du développement en zones de montagnes, en particulier tous ceux concernant les infrastructures, le développement urbain et touristique entre autre.

Aujourd'hui, les zones de montagnes, les élus et les populations ont donc une organisation spécifique qui a subi, dans les années 90, une évolution qui l'a confrontée de façon très forte à des procédures contraignantes qui venaient d'instances supérieures à celles des niveaux de concertations auxquelles elle était habituée (notamment les politiques environnementales qui sont apparues par le biais de la Commission Européenne).

Aujourd'hui, la question environnementale est devenue centrale dans le monde et la profession agricole. L'agriculture rejoint le rural, le rural rejoint le territoire et les mesures de protection qui se sont imposées aux acteurs sont apparues comme un véritable frein, voire une négation de l'agriculture et de son développement. Les élus de la montagne française se sont trouvés eux aussi confrontés à ces nouvelles politiques et ont perçu qu'il ne s'agissait pas d'une spécificité française, ni européenne, mais qu'elle était mondiale.

C'est la conférence de Rio qui a repositionné les préoccupations environnementales et c'est le rapport Brundtland qui a préfiguré l'ensemble du concept de développement durable. A l'échelle française, ce concept reste relativement sous-exploité. C'est avant tout une notion compliquée qui a pris une importance très grande à l'échelle internationale.

Ce concept est particulier pour les pays montagnards du sud qui sont soumis aux règles des grandes organisations internationales que sont la banque mondiale, le FMI, l'OMC, ... car aujourd'hui ce sont ces grands instruments de finance et de régulation internationale qui mettent en place nos politiques nationales.

On considère aujourd'hui un pays du sud comme un pays qui dispose de ressources en matières premières, de quelques industries et d'exploitations agricoles compétitives, d'une masse de population, de territoires qui vivent dans des conditions difficiles et avec d'énormes difficultés de compétitivité.

Ce tournant dans l'ajustement structurel et libéral de notre monde a définitivement éliminé toutes possibilités de maintenir des politiques agricoles autonomes. Un des exemples est celui du glissement sémantique du terme "sécurité alimentaire" qui caractérisait la disponibilité alimentaire pour les besoins des populations à celui de la santé, de la salubrité des produits. Cette question affecte tous les territoires qui ne sont pas compétitifs à l'échelle mondiale, qui sont voués à la marginalisation de leur paysannerie, de leurs productions vivrières.

Poser ces questions, c'est comprendre pourquoi le développement durable s'est présenté comme une question incontournable.

Le plus grand défi auquel l'ANEM a été confronté pour créer l'APMM, est d'avoir voulu faire le pont avec les autres pays du monde autour d'un enjeu qui concerne l'ensemble des territoires de montagne. Il fallait réunir l'ensemble des acteurs (chercheurs, ONG, institutionnels, élus, entrepreneurs..) pour élaborer des problématiques communes malgré les différences qui peuvent exister entre les pays du sud et les pays comme les nôtres. Au-delà de nos dissemblances, notre problématique commune à l'échelle mondiale s'est intégrée dans la problématique de la mondialisation et, pour ce faire, il fallait poser la voix de ces populations des montagnes. C'était l'objet de cette rencontre qui a eu lieu l'an dernier, à Chambéry, où le choix avait été fait très volontairement, de réunir les acteurs directs de la vie sociale des régions montagnardes. L'objectif était de poser les problèmes de la montagne en des termes différents de la conférence de Rio : **la place des hommes sur ces espaces.**

<sup>1</sup> ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne

### Le paradoxe des montagnes

Les populations de montagnes ne sont pas simplement des populations qui posent des problèmes d'un point de vue environnemental. C'est pourtant cette conception de la montagne qui s'est imposée à l'échelle internationale.

Le paradoxe est ambigu puisque la déclaration de Rio a effectivement reconnu ce milieu comme étant spécifique et sur lequel il fallait pratiquer des actions de développement intégré et de protection. La montagne a été retenue comme un chapitre spécifique qui s'intitule « gestion des écosystèmes fragiles, mise en valeur durable des montagnes » avec pour définition : « les montagnes sont un important réservoir d'eau, d'énergie et de diversité biologique ». **C'est l'entrée écosystème des montagnes fragiles qui a été privilégié au détriment de celle qui est remontée dans le forum de Chambéry, de celle de populations de montagnes** qui vivent dans ces montagnes avec des projets de vie concrets. J'ai pu vérifier à quel point cette prégnance était absolument totale en analysant plus profondément la question : parler montagne à l'échelle internationale c'est parlé de préservation et de protection de milieux fragiles ; avec pour seule activité le tourisme de masse (avec toutes les déclinaisons possibles dans les pays du Nord et l'écotourisme dans les pays du Sud).

### Pour une prise en compte des populations montagnardes à l'échelle internationale

La dimension identitaire de la relation de l'homme à son territoire est primordiale et la planète est en train de le vivre douloureusement suite aux événements de septembre. Les intérêts géopolitiques se portent aujourd'hui sur ces régions montagnardes d'Afghanistan, du Pakistan, d'Asie centrale. Il est clair que le système mondial ne sait pas dialoguer avec ces populations. Le Népal par exemple, est un pays qui est en voie d'exploser avec un mouvement comparable à celui de qui a sévi au Pérou. Pareillement, peu de nouvelles proviennent des Andes où les mouvements sociaux sont permanents et en particulier pour les populations des territoires de montagnes. **Toutes ces zones sont des zones de fractures géopolitiques !**

Les principaux investissements de la coopération européenne se trouvent sur les Andes et en Amérique centrale, zones de montagnes par excellence, et l'enjeu est bien de rompre la dichotomie qui est instaurée par le système mondial entre les zones très productives, compétitives à l'échelle mondiale et le reste du territoire qui concerne toutes ces populations, qui sont réglementées par des procédures verticales de lutte contre la pauvreté.

Les enjeux sur lesquels s'est engagée l'ANEM et maintenant l'Association des Populations des Montagnes du Monde sont extrêmement importants. C'est un travail qui demande du temps et l'aventure ne fait que commencer.

En septembre 2002, une réunion des populations de montagnes fera suite à celle de Chambéry. Nous avons engagé des processus nationaux qui doivent converger vers des réunions régionales au sens des régions des grands massifs du monde, les Andes, l'Himalaya, l'Afrique, la Méditerranée, l'Europe et l'Asie du sud.

On espère qu'elle sera porteuse de propositions qui seront discutées au cours des grandes instances internationales dans

lesquelles il faut être présent pour faire peser la voix des populations, et infléchir les pensées et les actions.

Rio +10 va se traduire par une réunion de même nature que la précédente à Johannesburg en septembre 2002, et l'année internationale de la montagne va se conclure par la réunion de la FAO qui est l'instance chargée de la célébration de la montagne pour l'année 2002, dans lesquelles nous devons être présents pour représenter ces populations.

D'une manière générale, la France et ses représentants de la montagnes ont un véritable intérêt à se lier avec des partenaires des pays voisins, en particulier l'association italienne équivalente à l'ANEM et l'association des montagnes européennes, car il faut pouvoir mettre en place des formes de coopérations spécifiques entre territoires de montagnes et du monde.

Ces échanges sont d'une grande richesse et nous avons un vrai défi à relever pour parvenir à faire reconnaître ces populations et leur rôle primordial de gestionnaire des montagnes. Ces populations de montagnes ont des cultures très spécifiques et une relation au territoire que l'on n'imagine plus en France et en occident même. Elles sont minoritaires et appartiennent à des cultures complètement étrangères aux nôtres, elles sont également très marginalisées dans leur pays, voire méprisées ou sinon colonisées et dominées comme au Tibet.

Cette Association des Populations des Montagnes du Monde aura pour mission de mettre en place une véritable concertation, pour entrer en relation avec l'autre, un autre différent dans son approche au territoire. Une approche pas seulement spatiale ou économique comme nous le concevons, mais surtout en relation avec la nature.

C'est dans ce sens que les projets de développement durable doivent être au service des montagnards.

**La nature va être un thème traité très prochainement dans ces problématiques car on ne gère pas la nature, on est dans la nature.**

Le rapport Brundtland le rappelait, mais tout cela n'a pas été que partiellement pris en compte : « *les peuples qui vivent en tribus et les populations autochtones devront être l'objet d'une attention particulière à mesure que les forces du développement économique viendront perturber les modes de vies traditionnelles, etc..., qu'ils pourraient donner d'utiles leçons aux sociétés modernes en ce qui concerne la gestion des ressources présentes dans les écosystèmes complexes des forêts, des montagnes et des terres arides* ».

« **Utiles leçons aux sociétés modernes** » peut paraître effectivement utopique ou être la lubie de certains courants, mais je crois qu'il y a un vrai point de contact et de dialogue parce que nous avons développé une culture occidentale avec une maîtrise complète de la nature et nous avons pensé pouvoir le faire avec la technique. Nous nous rendons compte que nous devons repenser nous-même notre rapport à la nature puisque nous en vivons les conséquences du point de vue de ce que l'on appelle solennellement la "technoscience" avec toutes les conséquences que l'on vit aujourd'hui. Le débat de fond qu'il serait intéressant d'ouvrir doit s'orienter sur des considérations qui dépassent la simple gestion et **qui remettent effectivement l'homme au cœur, par la dimension philosophique, de la relation à notre milieu et à notre monde.**

# Urbains, ruraux en Ile de France : construire la coexistence

*Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile de France*

L'évolution de l'agriculture, et plus largement, de la ruralité, en Ile-de-France, préfigure à bien des égards celle de la plupart des régions urbaines d'Europe.

Avec 80% d'espaces naturels ou agricoles de grande qualité, et seulement 20% d'espaces urbanisés, un tissu agricole performant, et un marché de 11 millions de consommateurs, la région Ile-de-France apparaît comme porteuse d'opportunités pour des exploitants modernes, capables d'adapter leurs pratiques aux réalités environnementales d'aujourd'hui et d'en retirer une valeur ajoutée satisfaisante.

Depuis mars 1998, date à laquelle l'exécutif que je préside a pris ses fonctions, **le dialogue cordial et constructif entre les organisations agricoles et la région nous a permis de sortir des sentiers battus et d'inventer des solutions adaptées à la spécificité de notre région.**

C'est le cas de très nombreux agriculteurs qui ont su se former, se diversifier, établir des partenariats avec les collectivités, construire de nouvelles activités soutenues et promues par la région. **C'est surtout le cas des exploitants les moins menacés par l'urbanisation**, soit de par leur éloignement (relatif) des villes, soit grâce à la protection offerte par les outils d'aménagement et de développement de notre région : Parcs Naturels Régionaux, pays, zones de préemption de l'AEV de la Région Ile-de-France dans les sites classés « espaces naturels sensibles »

Pour les autres, **et particulièrement ceux localisés aux franges de l'agglomération parisienne, la situation est plus incertaine.** Autour des villes nouvelles, dans les villages devenus brusquement des villes champignons grâce au tracé du RER ou à une bonne desserte routière (Nozay, Othis), à l'intérieur de « poches agricoles » englobées par l'urbanisation comme sur le plateau de Saclay ou la plaine de Pierrelaye, les agriculteurs découvrent une nouvelle réalité sociale.

L'arrivée de familles cherchant du foncier disponible pour construire leur pavillon, la nécessité de réaliser de nouveaux équipements et de nouvelles routes, la demande d'une campagne idéale bannissant toute nuisance environnementale, sont autant de causes de spéculation foncière et de crise de confiance dans la vocation agricole.

Confrontés à des changements radicaux, nombre d'agriculteurs de ces espaces dits périurbains ont la tentation de vendre, d'abandonner ou de ne pas transmettre leur exploitation.

Parallèlement, les élus, les populations, les associations de ces communes ont fini, après des années de désintérêt, par réaliser l'importance du maintien d'espaces naturels aux portes des villes.

Mais là encore, la solution la plus facile a trop souvent été retenue, qui consiste à enregistrer l'arrêt de l'activité, puis à transformer les espaces vacants en espaces verts collectifs, gérés par les acteurs publics, accessibles à tous et répondant à la demande de nature des citoyens. C'est l'idée qui avait alors présidé au concept de ceinture verte mis en œuvre par la région, et qui a permis à l'Ile-de-France d'améliorer son patrimoine boisé public, en prélevant du foncier sur les zones à urbaniser ... mais aussi sur les espaces agricoles !

Les chiffres de consommation de l'espace francilien sont à cet égard éloquents : entre 1994 et 1999, l'urbanisation a progressé en moyenne de 2 200 ha/an en grande couronne, à partir d'espaces agricoles, naturels, boisés ou en friche ; dans le même temps, les espaces boisés ont augmenté de 1300 ha/an ; le solde est négatif pour l'activité agricole (-10 000 ha) et positif pour les forêts (+ 7 000 ha).

Cela signifie l'émergence d'un mouvement de transformation d'espaces agricoles, non plus seulement en lotissements ou en zones d'activités, comme par le passé, mais aussi en espaces verts.

Face à la démotivation des agriculteurs locaux, à la surenchère des prix fonciers, aux difficultés de gestion des espaces agricoles, le réflexe des collectivités à d'abord joué en faveur de la préservation des paysages, en choisissant de boiser et de protéger les parcelles sauvées de l'urbanisation. C'était une première étape, essentielle pour l'équilibre de nos territoires.

## *Pour un dialogue « urbains et ruraux »*

Aujourd'hui, le dialogue est engagé entre urbains et ruraux, entre agriculteurs et nouveaux arrivants, élus et associations. Il est temps de passer à la deuxième étape de l'aménagement de nos territoires **« périurbains, pour construire de nouvelles formes de solidarité »**.

En Ile-de-France, nous avons encouragé toutes les réflexions et les initiatives qui allaient en ce sens, depuis la création d'associations de « land art » ou de cueillette sur site, jusqu'à la création d'intercommunalités ad'hoc ou de zones de préemption foncière réservées à l'agriculture, en passant par les chartes de paysage ou de développement agricole. Plusieurs de ces démarches commencent à produire des effets remarquables, et le Conseil Régional est à leurs côtés pour financer, promouvoir et fédérer tous ces efforts.

Je suis persuadé qu'il existe une vraie demande sociétale vis à vis de la « campagne », non seulement de ses paysages, mais aussi de ses activités.

Déjà, la mentalité des aménageurs commence à évoluer : j'en veux pour preuve la signature, l'année dernière de conventions spécifiques à l'agriculture périurbaine passées entre les trois opérateurs fonciers franciliens : l'AEV, établissement public qui préempte, aménage et gère les propriétés forestières, naturelles et agricoles de la Région, la SAFER et l'AFTRP, créée par l'Etat, pour réaliser les villes nouvelles. Cela s'est traduit concrètement par des opérations

exemplaires comme à Montesson, où des échanges amiables de parcelles entre institutions ont permis aux maraîchers de la plaine de disposer enfin de baux en bonne et due forme passés avec leur nouveau propriétaire, l'AEV, et de réaliser les forages et les investissements nécessaires à la pérennisation de leur exploitation.

Un autre exemple qui me tient particulièrement à cœur, est celui de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt-Achères, où l'activité maraîchère a depuis cent ans bénéficié gratuitement de l'engrais des eaux usées locales, mais aussi des pollutions associées et en particulier des métaux lourds, aujourd'hui diffusés dans le sol.

Les associations se sont, à juste titre, alarmées, et ont obtenu l'arrêt de la culture de produits de consommation humaine. Confrontés à cette situation, les pouvoirs publics, la profession, le Conseil régional, les élus locaux se sont mobilisés pour engager un plan global : réinstaller les maraîchers sur d'autres terrains disponibles, et aider ceux qui souhaitent rester sur place à se reconvertir en d'autres productions (maïs, pépinières...). Ensuite, trouver rapidement une solution de traitement pour ces eaux usées et enfin, réhabiliter ces terres par des techniques végétales de captage des métaux.

Tout ceci a été rendu possible grâce à d'importants financements régionaux, mais grâce à la chambre d'agriculture, aux syndicats d'assainissement, à l'Agence de bassin, l'AEV pour réserver le foncier nécessaire, l'INRA, les collectivités pour aménager les espaces de la plaine, et les associations pour garantir aux consommateurs la transparence nécessaire.

Ainsi, les seules solutions viables sont celles qui font intervenir, au-delà du seul monde agricole, tous les acteurs de terrain. Pour moi, on ne résoudra la crise de l'agriculture périurbaine qu'en s'intéressant aussi, et globalement, à la société périurbaine toute entière : aux difficultés des habitants, aux problèmes de sécurité et de vandalisme, aux conflits d'usage pour l'utilisation des routes, des champs et des forêts, aux problèmes posés aux riverains par les pollutions d'origine agricole et aux agriculteurs par les déchets urbains...

En tout état de cause, il me semble que trois niveaux d'actions complémentaires sont indispensables : d'une part les actions foncières visant à la sécurisation des exploitations, d'autre part la mise en œuvre de bonnes pratiques pour favoriser la pérennité de l'activité agricole, et enfin les actions d'animation et de gestion du territoire qui permettront à chacun de cohabiter en paix, dans l'intérêt général.

#### **Au niveau des actions foncières, c'est par exemple :**

- rappeler le foncier pour reconstituer des entités gérables, et éviter le morcellement des parcelles cultivables,
- faire baisser le cours des transactions foncières et les prix de référence en faisant jouer les droits de préemption, comme sur le plateau de Saclay,
- acheter en nue-propriété, l'usufruit restant à l'exploitant,
- permettre la création de jardins familiaux ou associatifs, espaces de transition entre les exploitations et l'habitat, etc..

#### **Pour les actions de gestion agricole :**

- organiser la circulation des personnes et des véhicules,
- préserver les paysages en aidant à l'insertion du bâti,

- préserver les ressources et les milieux naturels (nappes phréatiques, bords de rivières, fonds de vallées, lisières), en incitant aux pratiques durables,
- gérer l'épandage des boues pour diminuer les nuisances, etc.

#### **Pour les actions de gestion urbaine :**

- organiser avant tout l'intégration spatiale, c'est-à-dire la diversité de l'habitat,
- soutenir le tissu associatif,
- organiser des classes de découverte à la ferme, des stages d'été, améliorer la liaison entre collège, lycée et monde rural, parrainer des jeunes, monter des projets collectifs en faveur de la nature,
- faire de la prévention de la délinquance, renforcer les actions en direction de la jeunesse,
- renforcer les mesures d'action sociale pour les arrivants en situation de précarité, créer une vraie solidarité.

Je terminerai par l'évocation de quelques projets territoriaux qui sont à l'œuvre en Ile-de-France et que la Région a voulu soutenir.

Le premier qui me vient à l'esprit est celui de la **charte de développement agricole de Vernouillet**, signée par la région, la ville, le département, les agriculteurs, l'AEV, la SAFER et qui a récemment donné lieu à la création d'une association (ADAPAVE) destinée à faire tache d'huile sur les communes environnantes. 700 000 F ont été attribués par le Conseil Régional à cette structure pour construire un programme de maîtrise des sols et remise en culture des parcelles, aménager les chemins, implanter un point d'eau collectif, remettre en état les fossés, créer un point de vente et de promotion, construire des actions de sensibilisation.

Le deuxième est celui de l'association « **les Champs de la ville** » créée par des agriculteurs, des citoyens et des élus de la ville nouvelle de Melun Sénart, qui construit un vrai projet de territoire et essaie de faire reconnaître l'agriculture auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement. 600 000 F lui ont été attribués par la Région pour recenser et cartographier le foncier mobilisable, réaliser des actions d'animation auprès des habitants de la ville nouvelle (créer un pain local, organiser des cueillettes en libre service, faire venir des jeunes, ...) et construire une négociation sur la pérennisation des baux.

D'autres encore émanent des associations « **Agriculteurs et paysans de la plaine de Versailles** », « **Terre et Cité** » sur le plateau de Saclay, ou « **Agriculteurs et citoyens de la plaine de Cergy** » en ville nouvelle. Là encore, 480 000 F ont été attribués à chacun de ces projets. Ils ont été tous initiés par la Société d'Agriculture et des Arts.

Nous soutenons ces démarches, à la fois différentes et semblables dans leurs objectifs, mais qui répondent à cette logique d'innovation, de concertation et de construction d'un projet.

En Ile-de-France, nous avons connu peut-être plus tôt qu'ailleurs l'irruption d'une nouvelle sorte d'agriculture, de ruralité, de ville, de ce que nous n'avons su baptiser que du mot barbare de périurbanité.

**Nous essayons aujourd'hui de construire, en précurseurs, une autre façon de vivre cette nouvelle Ile-de-France.**

# Le projet socio-politique du développement durable

Henry Ollagnon, professeur à l'INA-PG

A la lecture du *Meilleur des Mondes*, TEILHARD de CHARDIN fait part de ses interrogations à l'auteur, son ami HUXLEY. Les perspectives effrayantes qu'il décrit, celle d'une société qui « gère le vivant humain » dans la perfection fonctionnelle d'une ruche d'un nouveau genre, ne sont pas jouées d'avance. Et pour cause :

1. Pour acquérir une telle maîtrise sur le vivant et sur l'homme, il faudra agir sur l'humanité toute entière, or celle-ci tend à devenir un « tout » de plus en plus difficile à contrôler.
2. Plus que les génomes exceptionnels, c'est le maintien des « constantes de base » du vivant, celles du quotidien qui va poser problème.
3. Dans un univers hautement complexe, et donc inter-agissant, ré-émerge l'acteur, qui peut se trouver confronté à des conséquences ultimes de ses choix sans commune mesure avec ses projets initiaux.
4. Dans cette société de plus en plus inter-agissante, ce sera le plus apte à l'action complexe qui gagnera.

## Le développement durable : réponse à la crise environnementale

La notion de développement durable s'impose autour des années 1990. Au niveau mondial et local, au Nord et au Sud, il faut concilier les exigences de l'environnement et celles du développement économique et social. Dessein plus que procédure rigoureuse de décision publique ou privée, cette notion d'inspiration scandinave (rapport Brundtland), **pétrie de culture et de pratiques de médiation et d'action en commun**, qui fondent la gestion de proximité du Nord de l'Europe.

Pour les pays de droit écrit, comme la France, le développement durable est apparu comme une notion étrange. « Mot-valise », vide de contenu mais qui prend le sens que veulent bien lui donner les acteurs concernés, dans une situation donnée. « Cheval de Troie » dans les affaires nationales ou locales, publiques ou privées, qui permet à quiconque de les soumettre à la question de la « soutenabilité », dans un contexte de mondialisation accrue. Cette notion introduit une sorte de « dérégulation » des catégories et les habitudes de pensée et d'action qui fondaient, jusqu'alors, la vie économique et sociale des nations, des entreprises, des institutions et, donc, des territoires. Il a ainsi fallu, en France, quelque temps pour que les entreprises, les corps sociaux, les institutions prennent la mesure de ce que le développement durable pouvait receler de changement dans les façons de penser et d'agir des acteurs publics et privés.

Cette notion de développement durable évolue. C'est une réponse à la dégradation de l'environnement, par une société et une économie trop sûres d'elles-mêmes, celle de la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, c'est au cœur de l'économie et de la société que se pose la question du développement durable. L'accident de Tchernobyl et ses conséquences sur les territoires contaminés, la crise de la vache folle, la dégradation de l'agriculture, les inquiétudes sur l'alimentation, les avancées du génie génétique, les préoccupations de sécurité, la dégradation de l'ambiance des villes et des territoires font surgir une crise de l'intérieur, celle du vivant dans la société.

En France, les entreprises, les institutions, les corps sociaux ont cru possible un aménagement à la marge du mode de connaissance et d'action existant, à base de normes, de fiscalités et d'aides spécifiques, capable d'intégrer un minimum de protection de la nature. Aujourd'hui, chacun perçoit que la crise de la gestion du vivant sera une crise du mode de connaissance et d'action qui fonde l'économie et la société. Dans la conception grecque de la crise ( *krisis* : « le moment où change le cours des choses »), ce terme n'est ni négatif ni positif, il laisse au contraire la place à des démarches constructives de développement durable.

## Les crises du vivant : une autre approche du développement durable

Il est important de comprendre que cette déstabilisation du vivant a plusieurs aspects dont le plus important est l'émergence de la complexité qui bouscule notre culture, notre façon de poser des problèmes. Nous avons construit depuis peut-être 5000 ans avant le Christ, avec l'Etat, un mode de réduction légitime du complexe à la fois scientifique, économique et juridique qui est imposé par des catégories que nous reconnaissons tous et avec lesquelles nous travaillons. **Or, les catégories de l'économie, de la science, du droit sont déstabilisées par ces réalités du vivant qui les traversent.**

Elles constituent en quelque sorte un **mode de réduction légitime du complexe**, et la crise survient comme l'irruption de la complexité naturelle, artificielle et humaine. C'est notre mode de compréhension et de prise en charge du vivant qui est déstabilisé. Les problèmes du vivant génèrent en nous une perception intime des questions du vivant, par laquelle nous accédons, dans une certaine mesure, au complexe, et qui se heurte au mode de connaissance et d'action par lequel nous conduisons notre action dans les entreprises, les institutions et dans la société. Chacun se sent concerné en tant que personne dans son rapport à soi, au vivant et à la société. Mais comment avoir prise sur les processus en cause ? Chaque problème du vivant s'inscrit dans une ou des entités au sein desquelles les multiples acteurs concernés vont former une sorte de complexe multi-acteurs, à la source du problème et au cœur de la solution. Malheureusement, nous ne savons identifier facilement ni le problème, ni les entités, ni les complexes multi-acteurs en jeu !

Le saurions nous, encore faudrait-il qu'émerge dans chaque entité du vivant concernée, un dessein commun effectivement pris en charge par tous les acteurs concernés. Cette question relève à l'évidence du politique, au sens le plus noble. Mais comment faire émerger cette implication politique, sans réunir les conditions et les moyens de rencontre, de négociation permettant l'émergence d'un tel dessein commun. Faute de ces conditions et moyens, c'est le désinvestissement des réalités du vivant, des réalités complexes et multi-acteurs qui peut s'avérer durable.

## La gestion du vivant : chemin du développement durable

La question du vivant est peut-être l'occasion de refonder le développement durable, en refondant progressivement le mode d'agir et de vivre ensemble.

**Quatre objectifs clefs** qui sont à notre portée pour refonder la gestion du vivant.

1. Considérer ensemble ce qu'est le vivant, dans toutes les dimensions importantes pour chacun des acteurs concernés, de

façon à **construire une représentation acceptable par tous de la « qualité totale du vivant »**. Faire en sorte que nous ayons des outils qui permettent de faire se rencontrer les intelligences singulières pour qu'ils viennent en synergie sur une conception riche qu'est le vivant. On ne peut pas s'en tenir à une vision réductrice d'un vivant biológico-écologique. Il faut que l'intelligence de tous ceux qui prendront en charge le problème puisse être prise en compte. Il faut une démarche proactive qui va vers les acteurs concernés si on veut qu'ils s'engagent.

**2. Le maintien des qualités du vivant n'est possible que si elles sont activement prises en charge par l'ensemble des acteurs concernés, ce qui suppose, aujourd'hui, qu'elle deviennent leur patrimoine commun local d'intérêt général.** Nous sommes dans un système patrimonial d'appropriation et de compétences publiques et privées, où chacun est dans sa boîte de responsabilité et tout ce qui n'est pas individuel est collectif, ou n'existe pas ! Or, depuis un certain nombre de siècles, l'histoire de la gestion du vivant française peut s'interpréter comme celle d'une combinaison gallo-romaine de deux modes de prise en charge. D'un côté, le **monde local « gaulois »** prend en charge, dans la proximité, les réalités « trans-appropriatives » du vivant, en patrimoine commun local, qui traversent les appropriations locales sans les déstabiliser. De l'autre, un **monde urbain « romain »**, dans lequel elles sont prises en charge de façon appropriative, dans les catégories universalistes du droit de l'économie et de la science. Aujourd'hui, en France, cet équilibre est largement rompu, dans les territoires ruraux comme urbains (ambiance, sécurité,...). Nous n'avons plus qu'une prise en charge en « boîtes publiques et privées ». Pour les protéger et prendre en charge des réalités complexes de plus en plus nombreuses, une voie, à la fois inscrite historique et innovante est possible. C'est celle des stratégies de prise en charge en patrimoine commun local d'intérêt général. "Commun" signifie que chacun est co-acteur de la prise en charge, au niveau local et au niveau global. « Intérêt général » suppose que chacun s'accorde sur le dessein d'intérêt général à la prise en charge duquel il participera, par son action propre.

**3. Pour prendre en charge le vivant dans cette communauté patrimoniale, il faut établir une gestion par objectif de qualité, soit une gestion en permanence centrée sur ce qui est en train d'advenir.** Le vivant, ça bouge, ça vit, ça meurt, le vivant c'est nous, nous sommes la nature, il est illusoire de penser traiter de vivant avec des outils fixes. Seules des démarches en « pilotage en commun » permettront d'apporter des réponses innovantes à des problèmes non prévus. Une telle gestion par objectif de qualité doit être réaliste. La gestion du vivant est l'occasion de recréer du lien volontaire de très haute qualité, dans les entreprises, les institutions et les territoires.

**4. Tous les acteurs, élus, entrepreneurs, associatifs, concernés par ces réalités complexes et multi-acteurs sont face à un réel objectif : prendre des initiatives.** La question de fond est de permettre une prise d'initiatives stratégiques, pour identifier les problèmes complexes et multi-acteurs qu'ils vivent et pour les résoudre. Pour cela, il me paraît nécessaire de mettre à leur disposition des **procédures stratégiques standards contractualisables, mises en œuvre par des professionnels nouvelles.** Cette logique contractuelle au service des personnes publiques ou privées pour explorer ces situations et construire des solutions adéquates me paraît être une voie d'adaptation de notre culture nationale et de son repositionnement mondial.

### **Le mode de développement durable : un choix politique de société**

La gestion du vivant peut nous permettre de découvrir des voies nouvelles pour le développement durable, voies humanistes, qui, de l'intérieur de chacun d'entre nous, nous amènent à une

implication jusqu'au niveau mondial. Je vois 5 points importants :

**1. D'abord, identifier et résoudre les problèmes les plus importants que l'on vit aujourd'hui ou que l'on pourrait vivre demain.** Aussi, il est nécessaire de se familiariser à des démarches paradoxales conduisant à sécuriser les appropriations publiques et privées, pour permettre l'émergence d'une prise en charge « trans-appropriative » en patrimoine commun, dans un dessein partagé, réaliste et légitime ! Les réalités du vivant peuvent ainsi devenir des « cas d'école » pour le développement durable.

**2. Une responsabilité politique de facilitation doit être assumée et fondée de façon légitime et efficace.** Aujourd'hui, l'homme politique est au premier rang de ceux qui peuvent permettre l'écllosion d'une telle prise d'initiative et donner aux acteurs de la société locale, nationale, internationale, une sorte de quitus de légitimité. Dans une société démocratique, il est jugé, par l'élection, sur la qualité de ce quitus. On a donc un système de bouclage de la responsabilité. D'ailleurs, avant de devenir par la force des choses, entrepreneur, économiste et maintenant juriste, l'homme politique, d'il y a 50 ans avait l'autorité d'un facilitateur local. De quoi appuyer la modernité sur la tradition républicaine !

**3. Pour permettre un processus de développement durable au niveau local et planétaire, il faut de « l'énergie constructive ».** Il est préférable de susciter l'implication patrimoniale des hommes, de les inciter à devenir « co-créateurs » de la biosphère, de susciter et d'organiser sa prise en charge patrimoniale au niveau local et mondial, plutôt que de lutter contre les défauts par la norme. C'est donc un enjeu majeur que de **fonder le développement durable sur cette notion clé de patrimoine commun local d'intérêt général étendu au niveau planétaire.** Le développement durable sera patrimonial ou ne sera pas.

**4. Aujourd'hui, se construit l'organisation planétaire de l'humanité et, parallèlement, le positionnement non seulement des hommes mais aussi des idées, des valeurs.** Une notion très importante est en train de prendre sens, celle de **patrimoine commun de l'humanité.** Les catégories universalistes sur lesquelles s'est constituée la société française sont une chance et un handicap. Le handicap est notre approche cloisonnée et parcellisée des problèmes. Notre chance, c'est l'idéal personnaliste des droits de l'Homme et l'art de vivre et de travailler ensemble. Nous pouvons actualiser nos catégories universalistes tout en répondant positivement aux problèmes complexes et multi-acteurs que pose, et posera de plus en plus, la gestion du vivant. La façon dont se construit l'humanité au niveau mondial est modestement la nôtre. Or, au niveau mondial, le mode de développement durable sera le fruit d'un **processus de choix de société, d'essence socio-politique.** Différentes voies de développement durable peuvent satisfaire un très grand nombre de personnes sur le plan de l'écologie, de l'économie et même de la vie sociale, sans répondre pour autant à leurs aspirations à être « co-créateur » du monde et de soi-même. Cette aspiration, nécessaire pour résoudre certains problèmes, est en soi un **projet d'humanité.**

**5. Enfin pour conclure, cette conciliation active de nos valeurs universalistes de liberté, d'égalité, de fraternité avec la réalité des processus intégrateurs du vivant est une épreuve.** Il y a une certaine irréversibilité des processus du vivant. Si les ours Pyrénéens disparaissent, ils ne seront définitivement plus là. Si on a fait des mauvais choix en matière d'alimentation, d'énergie, de gestion du territoire, on les subira. Il y a donc d'un côté nos valeurs et de l'autre les réalités du vivant qu'il nous faut harmoniser. Je crois qu'il faut anticiper, et c'est la question que se pose la société. Et il ne faut pas être grand clerc, pour constater, dès à présent, que nous sommes au cœur d'une mutation patrimoniale.

## En bref ...

*L'équipe de Sol et Civilisation  
vous présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2002*

### **Le Conseil Régional Ile-de-France organisera des Assises de la ruralité avec le concours de Sol et Civilisation.**

Cette manifestation se tiendra :

*Le mercredi 13 février 2002 au Conseil Régional.*

En prenant l'initiative d'organiser les premières assises de la ruralité, la Région Ile-de-France entend susciter une réflexion approfondie sur la situation spécifique à l'Ile-de-France et créer les conditions d'un dialogue entre les différents partenaires intéressés : travailleurs sociaux, responsables économiques, gendarmerie, acteurs culturels, organismes sociaux, élus, associations, ...

**L'Ile-de-France a connu un bouleversement du monde rural, avec l'apparition de phénomènes d'insécurité, de paupérisation des populations, de crise du logement pour les plus jeunes et les plus démunis ou de déperdition des services publics.**

Ces assises seront plus particulièrement consacrées aux conditions de vie des populations, aux relations urbains-ruraux, au développement des emplois, du logement, des services, des transports, des offres d'animation et de loisirs, aux différentes difficultés constatées par les élus ruraux et leurs partenaires.

Elles contribueront, entre autre, à la réflexion engagée sur l'aménagement rural et à sa prise en compte dans les documents d'urbanisme régionaux.

*« La relation de l'homme à son espace,  
clé d'un développement durable »*

Retrouvez les **Actes complets**  
des interventions et témoignages des  
**10èmes Assises de Sol et Civilisation**,  
qui ont eu lieu le 27 septembre 2001,  
sur simple demande, au : 01.48.05.53.11  
et sur notre site Internet :

<http://www.globenet.org/soletcivilisation>

### *A lire ...*

#### **Les populations du monde**

La dynamique contemporaine de la population mondiale présente des caractéristiques totalement inédites. Le XXI<sup>e</sup> siècle connaît des changements fondamentaux par rapport aux évolutions démographiques du précédent. La croissance antérieure due à la transition démographique laisse la place à un ralentissement, parfois très rapide, même dans certains pays d'Afrique. L'Europe enregistre un accroissement négatif jamais constaté depuis sept siècles. La répartition spatiale des populations devient de plus en plus inégale. L'urbanisation profite d'abord aux métropoles multimillionnaires. Les migrations se diversifient. Le vieillissement s'annonce comme le phénomène majeur du futur.

Ces différents processus varient considérablement. Aussi l'auteur propose-t-il une approche géographique fine, partant d'un constat planétaire pour examiner les traits multiformes des identités démographiques des continents, des sous-continentes et des pays. Ce livre montre la variété des évolutions et des différences spatiales pour le mouvement naturel comme pour le mouvement migratoire. Il satisfait ainsi à deux objectifs : la connaissance des étapes de la croissance humaine et de l'occupation des divers territoires de la planète ; la compréhension des variations dans l'espace et dans le temps des rythmes démographiques.

De nombreuses figures et cartes, incluant les plus récentes données, et un index géographique accompagnent cette analyse détaillée des populations du monde.

L'auteur :

**Gérard-François Dumont** est professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne. Ancien recteur, administrateur de la Société de géographie, il a notamment publié *Démographie* (Dunord), *Les migrations internationales* (SEDES) et *La population de la France, des régions et des DOM-TOM* (Ellipses).

Editions : Armand Colin

288 pages, 135 F – Collection U Géographie - avril 2001.

#### *La lettre de Sol et Civilisation*

*est tirée à 4 200 exemplaires*

Directeur de publication :

Raymond Lacombe

Secrétaire de rédaction :

Ingrid Mansouri

Maquette :

Annie Borgeaud